**PROGRAMME DE SUBVENTION  
FONDS NORMAND-BRUNET**  
**Volet :** Soutien au développement de la relève artistique



|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Prénom : |
| Adresse postale complète : | |
| Courriel principal : | |
| Tél. cell. : | Tél. travail : |

**Formulaire – Volet : soutien au développement de la relève artistique  
 LIEN / Détails des dépenses spécifiques à cette demande.**

**Déclaration et engagement :**

Je déclare que les renseignements donnés dans la présente demande sont véridiques. Si ma demande est acceptée, je m’engage à déposer un compte rendu incluant les pièces justificatives à Culture Beauport dans les 60 jours suivant les dépenses reliées à la bourse accordée.

Votre demande ne doit pas être récurrente. Les demandes de subventions sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d’admissibilité, des objectifs et des critères d’évaluation spécifiques aux différents volets du programme et selon les ressources disponibles pour l’exercice financier. L’attribution des subventions est votée selon la disponibilité des fonds lors du conseil d’administration de Culture Beauport.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
**Date Signature**

**Retournez par courriel :** [cbc@cbculture.qc.ca](mailto:cbc@cbculture.qc.ca)**Par la poste :** 101-11, avenue du Couvent, Québec (Qc) G1E 6R9Informations : 418 666-6125, poste 201 / Révision : JUIN 2022  
[**WWW.CULTUREBEAUPORT.COM**](http://WWW.CULTUREBEAUPORT.COM)

- **RÈGLEMENTS / Volet : soutien aux développement de la relève artistique** –  
  
**Objectifs du programme :**

* Aider les artistes en émergence à atteindre le statut d’artiste professionnel ;
* faciliter l’apprentissage des activités de création artistique ;
* favoriser la production d’œuvres artistiques.

**À qui s’adresse ce programme :**

* Aux beauportois et beauportoises, membres ou non d’organismes culturels qui, en début de pratique et à l’intérieur d’une démarche artistique véritable, manifestent des aptitudes particulières pour la pratique d’activités du domaine culturel ;
* aux organismes culturels reconnus à titre de structures d’encadrement artistique désireux de mettre en place des activités d’émulation pour des personnes en début de pratique artistique.

**Dépôt des demandes :** Les demandes doivent être soumises à Culture Beauport au moyen du formulaire en lien avec ce document.

**Conditions d’admissibilité :**

* Les candidats doivent demeurer dans l’Arrondissement Beauport ;
* les récipiendaires doivent être âgés de moins de dix-huit ans ;
* les demandes doivent être faites par le biais du formulaire de Culture Beauport;
* l’organisme demandeur doit être membre en règle à Culture Beauport ;
* les pièces justificatives des dépenses effectuées devront être déposées dans les 60 jours suivant les achats ;
* les récipiendaires doivent s’engager à respecter la visibilité de Culture Beauport et du Bingo du Cœur ;
* les bourses ne doivent pas être récurrentes pour un même récipiendaire.

**Traitement des demandes :**  
Votre demande ne doit pas être récurrente. Les demandes de subventions sont évaluées au mérite sur la base des conditions d’admissibilité, des objectifs et des critères d’évaluation spécifiques aux différents volets du programme et selon les ressources disponibles pour l’exercice financier. L’attribution des subventions est votée lors du conseil d’administration de Culture Beauport.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Provenance du Fonds Normand-Brunet :**

Le Fonds Normand-Brunet est constitué à partir des profits de la vente de produits dérivés à la salle Bingo du Cœur. Ce fonds est dédié à la promotion de l’élite culturelle et de l’élite sportive. Il a été nommé en l’honneur de M. Normand Brunet, bénévole dévoué au sport amateur, qui fût président du Comité Financement Loisir Beauport dans les dernières années de sa vie.

